

De nombreuses décisions à caractère budgétaire ont été votées, modifiant celles inscrites au budget prévisionnel voté sous la responsabilité de l'ancien maire et de son équipe d'alors :

1. augmentation des crédits pour équiper la médiathèque en mobilier, bien trop peu avait été prévu à l'origine compte tenu de la surface,
2. abandon du projet de restauration de la salle de la Salorge,
3. réalisation d'un tourne à gauche devant le camping Loyada, à la place d'un rond-point, source d'économie.

Ces trois exemples à eux seuls, montrent que l'analyse que nous avons faite pendant la campagne électorale était juste : la commune a été mal gérée par la municipalité sortante et le budget voté non sincère.

Ces décisions transparaissent dans le vote de la décision modificative, qui est un procédé de gestion publique qui consiste à adapter l'exécution du budget aux contingences et nécessités du moment:

1. diminution des investissements de 320 000 euros,
2. obligation d'emprunter 820 000 euros de trésorerie pour combler une prévision de recettes de 1,24 million d'euros de ventes qui n'ont pas été réalisées (comment vendre des bâtiments occupés, à ce jour, par des associations, et comment ne pas comprendre que le marché immobilier a chuté ?

Ces décisions auront une conséquence certaine : **l'augmentation de la dette communale à la fin de l'exercice** le 31/12/2014. Nous en aurons la confirmation officielle lors de la présentation du Compte Administratif au printemps 2015.

Le vote du règlement intérieur va nous permettre, conformément à la loi, ce n'est pas un "cadeau" **d'être présents dans le bulletin municipal du printemps 2015**, et sur **le site internet officiel de la Mairie**, à la rubrique GROUPES POLITIQUES.

Nous demandons toujours, instamment, que **l'intégralité des débats des Conseils Municipaux, relatés dans le procès verbal soient publiés sur le site de la commune**, afin de permettre à tous les citoyens électeurs de notre commune de pouvoir se faire leur propre opinion, ce que la lecture sèche des actes officiels ne permet pas de faire.